

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**Règlement numéro 186-2011**

Règlement numéro 186-2011 modifiant le règlement numéro 172-2010 afin d'ajouter un article concernant une aide financière accordée à la Corporation Les Habitations Nicolas Rioux

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a décrété, par le biais du règlement numéro 172-2010, la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de modifier le règlement 172-2010 afin d'ajouter une aide financière supplémentaire dans le cadre de ce programme municipal;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2011

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2.** Ajout de l'article 3.1 décrétant ce qui suit :

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes de services correspondant à 70% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 15 ans.

**ARTICLE 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2011.**

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Directrice générale.& Secrétaire./trésorière

